

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 20h00, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

PRESENTS : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. FOUILLE – L. GARNIER – J. RUBIO – M. SIBILLE – G. SPIRHANZL – G. TETIN
E. CARLIER – F. DIAZ – L. PICHON – D. BONZY

EXCUSES : C. ORIOL (procuration V. CAZAUX) – L. GRATTAROLY (procuration L. PICHON) - JF SAIDI (procuration G. TETIN)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Joël BRAISAZ

Convocation du 22/09/2022

OBJET : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
ENTREE AU CAPITAL DE LA SPL ISERE AMENAGEMENT

Monsieur Cyrille FATTORI explique qu'afin de pouvoir entrer au capital de la société publique locale (SPL) Isère Aménagement, il convient d'ouvrir les crédits au chapitre 26 de la façon suivante :

| Imputation | OUVERT | REDUIT | Commentaires |
|-------------------------|----------|----------|--------------|
| D I 020 020 OPFI /FINAN | | 1 750,00 | |
| D I 21 2111 OPNI /URBA | | 1 250,00 | |
| D I 26 266 OPFI | 3 000,00 | | |

| DETAIL PAR SECTION | | Investissement | Fonctionnement |
|--------------------|-------------|----------------|----------------|
| Dépenses : | Ouvertures | 3 000,00 | |
| | Réductions | 3 000,00 | |
| Equilibre : | Ouv. - Red. | | |

| EQUILIBRE | |
|------------------|----------|
| Solde Ouvertures | 3 000,00 |
| Solde Réductions | 3 000,00 |
| Ouv. - Réd. | |

Monsieur Cyrille FATTORI demande au Conseil municipal de valider la décision modificative du budget principal pour l'exercice 2022.

Vu l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,

Sur le rapport de Monsieur Cyrille FATTORI

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix pour, 4 contre et 1 abstention :

- ADOPTE l'entrée au capital de la SPL Isère Aménagement
- ADOPTE la décision modificative du budget principal de la commune

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,
David RICHARD
Saint-Paul de Varcès,
Le 27 septembre 2022



Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard,
- Contre : F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon,
- Abstention : D. Bonzy